

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

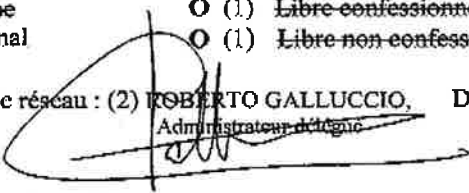
DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) ~~Communauté française~~ (1) ~~Libre-confessionnel~~
 (1) Provincial et communal (1) ~~Libre-non-confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : (2) **ROBERTO GALLUCCIO**, Date et signature (2) : 09/09/2014

Administrateur délégué


2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

APICULTURE

Code de L'UF(3) : <i>11 11 02 021 C1</i>	Domaine de formation(4) : 101
--	-------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n°1 de ...1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n°2 de...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
 du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1....page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ..1.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s) (2)

(1) biffer la mention inutile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de L'UF(3): <i>11 1102 UDA C1</i>	Domaine de formation(4) : 101
--	-------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Apiculture générale	CT	B	50
Laboratoire de gestion apicole	CT	S	78
Part d'autonomie		P	32
Total des périodes			160

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : *29.09.14*

Signature :



J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

(1) biffer la mention inutile

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

APICULTURE

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant:

- D'acquérir les connaissances, les habiletés et les aptitudes nécessaires à la conduite durable d'une colonie d'abeilles mellifères tout au long de l'année apicole;
- De recueillir les produits d'une colonie d'abeilles mellifères tout au long de l'année apicole;
- De développer des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

APICULTURE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français

- ◆ résumer, dans un niveau de langue courante, un texte écrit de type informatif, narratif ou expressif d'au moins cinquante lignes dactylographiées;
- ◆ présenter et commenter ce résumé oralement dans un langage clair.

En mathématiques,

dans l'ensemble des nombres entiers rationnels,

- ◆ effectuer un calcul algébrique mettant en œuvre les quatre opérations fondamentales, leurs propriétés, les règles de priorités et les conventions d'écriture traditionnelles;
- ◆ calculer la valeur numérique d'une expression algébrique du 1er degré;
- ◆ calculer l'aire et le périmètre de polygones réguliers;
- ◆ résoudre des problèmes de grandeurs proportionnelles, en particulier, les problèmes de pourcentage.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

C2D ou CESI

APICULTURE

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours « Laboratoire de gestion apicole », il est recommandé de travailler avec deux étudiants par poste de travail.

APICULTURE

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

4.1. Apiculture générale :

à l'aide de la documentation appropriée, visites, sorties de terrain ou séminaires, en utilisant le vocabulaire technique apicole approprié et dans le respect des règles de l'art et de la réglementation

- d'apprécier le concept de biodiversité, son importance et les rôles des abeilles dans ce domaine ;
- de déduire l'importance des allergies et réactions allergiques appliquées à l'apiculture, d'en prévenir les effets néfastes;
- d'expliquer les besoins des abeilles en termes d'habitat et d'environnement ;
- de décrire une colonie et son activité;
- d'identifier la flore apicole;
- d'identifier les principales pathologies des colonies;
- de présenter les divers produits apicoles;
- d'identifier les principales races d'abeilles dans notre pays;
- d'appréhender les législations appliquées à l'apiculture et ses produits;
- d'explicitier les actions générales de conduite d'une colonie tout au long de l'année apicole.

4.2. Laboratoire de gestion apicole:

à l'aide de la documentation appropriée, visites, sorties de terrain ou séminaires, en disposant du matériel nécessaire, en développant des compétences de communication et dans le respect des règles de l'art et de la réglementation:

- de préparer les ruches à la réception et au développement des colonies;
- d'assurer le suivi sanitaire des colonies;
- de préparer les colonies à l'hivernage;
- de réaliser la récolte et de maîtriser la technologie post-récolte des produits de la ruche;
- de contrôler les paramètres pour un développement rapide, équilibré et harmonieux des colonies, au besoin appliquer des actions de rééquilibrage;
- d'identifier la flore apicole et de proposer des techniques pour la restaurer ou l'améliorer;
- de rédiger un rapport succinct dans le cadre de visites, séminaires et conférences apicoles.

APICULTURE

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable:

en disposant du matériel nécessaire, en développant des compétences de communication et dans le respect des règles de l'art et de la réglementation:

- de situer le développement d'une colonie d'abeilles dans le cycle annuel apicole;
- de justifier toutes les actions décidées et menées tout au long de l'année;
- d'effectuer les récoltes de produits apicoles selon des consignes données.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- le niveau de précision du vocabulaire et de la terminologie employés,
- la pertinence et le degré de rigueur dans les démarches d'analyse,
- le degré de rigueur de l'argumentation,
- le soin, la méticulosité, la précision, le respect et l'entretien du matériel dans toutes les actions effectuées.

APICULTURE

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.